

**SYNDICAT MIXTE DES COMMUNES ALIMENTEES PAR
LES CANAUX DE LA SIAGNE ET DU LOUP
- SICASIL -**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE DU SYNDICAL**

SEANCE DU 29 JUIN 2022

DELIBERATION n° 0806-2022

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET INCENDIE

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-neuf juin, à seize heures, le comité du Syndicat Mixte des Communes Alimentées par les Canaux de la Siagne et du Loup, régulièrement convoqué en date du 22 juin 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville Annexe 31 boulevard de la Ferrage à Cannes, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel SAUVAGE.

Membres du comité du SICASIL :

– En exercice : 50
– Présents ou représentés : 43

Secrétaire de séance :

M Gregori BONETTO

Pour la compétence eau potable :

– En exercice : 25
– Présents ou représentés : 22

Etaient Présents :

Pour la CACPL

Mmes Marie POURREYRON, Magali CHELPI-DEN HAMER ;
MM. Jean-Michel SAUVAGE, Gregori BONETTO, Jacques
NESA, Jean-Luc RICHARD, Guy LOPINTO, Didier
CARRETERO, Charles BAREGE, Gilles GAUCI, Marc
COMBE.

Pour la CAPG

Mme Florence SIMON ;
M. Robert NOVELLI.

Pour la CASA

-

Etaient représentés :

Pour la CACPL

M. David LISNARD par M. Jean-Michel SAUVAGE ;
M. Richard GALY par M. Guy LOPINTO ;
Mme Françoise BRUNETEAUX par Mme Magali CHELPI-
DEN HAMER ;
M. Eric CATANESE par M. Gregori BONETTO ;
M. Antoine BABU par M. Jean-Michel SAUVAGE ;
Mme Muriel DI BARI par M. Jacques NESA ;
M Marc OCCELLI par M. CARRETERO ;

AR Prefecture

006-250601689-20220629-0806_2022-DE
Reçu le 07/07/2022
Publié le 07/07/2022

M Eric CHALVIN par M. Jean-Luc RICHARD ;
M. Georges VAZIA par Mme Florence SIMON.

Pour la CAPG

Pour la compétence défense extérieure contre
l'incendie :

Etaient Présents :

-
- En exercice : 25
- Présents ou représentés : 21

Pour la Commune de Cannes :

Mmes Marie POURREYRON, Magali CHELPI-BEN HAMER ;
MM. Jean-Michel SAUVAGE, Gregori BONETTO.

Pour la Commune du Cannet :

Mme Danièle NEVET ;
MM. Jacques NESA, Didier CARRETERO.

Pour la Commune de Mandelieu-La Napoule :

M Gilles GAUCI.

Pour la Commune de Mougins :

MM. Guy LOPINTO.

Pour la Commune de Pégomas :

M. Dominique VOGEL.

Pour la Commune de la Roquette
Pour la Commune de Théoule-sur-mer :

M. Robert NOVELLI ;
M. Jean-Luc RICHARD.

Pour la Commune de Vallauris :

Mmes Corinne CELLAMARO, Alexandra CORNADEAU-
CHEVAS ;
M. Philippe SEPTIER.

Etaient représentés :

Pour la Commune de Cannes

Mme Françoise BRUNETEAUX par Mme Magali CHELPI-DEN
HAMER ;
M. David LISNARD par M. Jean-Michel SAUVAGE ;
M. Eric CATANESE par M. Gregori BONETTO ;
M Antoine BABU par M. Jean-Michel SAUVAGE ;

Pour la Commune du Cannet

M. Marc OCCELLI par M. Didier CARRETERO ;

Pour la Commune de Mougins

M. Richard GALY par M. Guy LOPINTO.

B - SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement augmente de 68 971,00 € pour passer de :
1 340 855.91 € à 1 409 826.91,00 €.

En matière de recettes, il convient d'actualiser les chapitres suivants :

- Chapitre 27 – Autre immobilisations financières (+ 9 853,00 €)

Il s'agit de la Tva sur les travaux complémentaires actualisant les dépenses d'investissement 2022.

- Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement (+ 49 265,00 €)
- Chapitre 041 – Opérations patrimoniales (+ 9 853,00 €)

En matière de dépenses, il convient d'actualiser le chapitre 23 :

- Chapitre 23 - Immobilisations en cours (+ 59 118,00 €)

Ce montant correspond aux travaux complémentaires engagés sur la commune de La Roquette-sur-Siagne en 2021 mais non reportés au BP 2022. (Création citerne 120 m3 – chemin du nid du Loup).

- Chapitre 041 – Opérations patrimoniales (+ 9 853,00 €)

Le conseil syndical, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** la décision modificative n°1, chapitre par chapitre, du Budget annexe Incendie 2022 comme suit :

RECETTE FONCTIONNEMENT

Chap	Dépenses	BP 2022	évolution	nouveau BP 2022
74	Dotations et participations	435 594,00	49 265,00	484 859,00

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Dépenses	BP 2022	évolution	nouveau BP 2022
O23	Virement à la section d'investissement	584 872,00	49 265,00	634 137,00

AR Prefecture

006-250601689-20220629-0806_2022-DE
Reçu le 07/07/2022
Publié le 07/07/2022

Monsieur le Président expose,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les instructions M14 qui régissent le Budget annexe Incendie ;

VU la délibération du Comité Syndical du Syndicat Mixte des Communes Alimentées par les Canaux de la Siagne et du Loup (SICASIL) n° 1404-2022 du 7 avril 2022 portant approbation du Budget annexe Incendie 2022 ;

CONSIDERANT les documents budgétaires annexés à la présente délibération ;

Il convient de faire évoluer le budget annexe « Incendie » du SICASIL pour actualiser les dépenses d'investissement 2022 de la commune de la Roquette-sur-Siagne .

Cette modification impacte les contributions 2022 de cette commune :

COMMUNE	Participation BP 2022	Actualisation	Montant annuel
La Roquette-Sur-Siagne	37 924.00 €	+ 49 265.00 €	87 189.00 €

A - SECTION D'EXPLOITATION

Elle augmente de 49 265,00 €, passant de 741 828,02 € à 791 093,02 €.

En matière de recettes, la section d'exploitation évolue de la façon suivante :

- Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations (+ 49 265,00 €)

Dans ce chapitre la contribution est réévaluée pour prendre en compte des travaux complémentaires demandés par la commune, engagés en 2021 mais non reportés sur 2022.

En matière de dépenses, la section d'exploitation évolue de la façon suivante :

- Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement (+ 49 265,00 €)

AR Prefecture

006-250601689-20220629-0806_2022-DE
Reçu le 07/07/2022
Publié le 07/07/2022

DEPENSES INVESTISSEMENT

Chap	Dépenses	BP 2022	évolution	nouveau BP 2022
23	Immobilisations en cours	1 120 787.74	59 118,00	1 179 905.75
041	Autres immobilisations financières	154 000,00	9 853,00	163 853,00

RECETTES INVESTISSEMENT

Chap	Recettes	BP 2022	évolution	nouveau BP 2022
021	Virement section fonctionnement	584 872,00	49 265,00	634 137,00
27	Autres immobilisations financières	166 768,06	9 853,00	176 621.06
041	Autres immobilisations financières	154 000,00	9 853,00	163 853,00

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme



AR Prefecture

006-250601689-20220629-0806_2022-DE

Reçu le 07/07/2022

Publié le 07/07/2022